fonctionnaires et agents dépendant du ministère des travaux publics la réserve qu'ils doivent garder.

« Si le gouvernement revendique à juste titre, comme l'a fait en son nom devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 15 novembre 1875, M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le droit de plaider devant les électeurs, légalement et hautement, la cause de la politique qu'il sert et de faire connaître les candidats sur lesquels il désire que les suffrages se portent de préférence, les fonctionnaires qui relèvent de lui ont le devoir rigoureux de s'abstenir de toute intervention dans un sens opposé. Ce devoir s'impose particulièrement aux fonctionnaires et agents attachés au ministère des travaux publics, que l'objet même de leurs travaux, la nature des fonctions qu'ils remplissent quelquefois pour le compte des départements et des communes, doivent tenir en dehors des agitations de la politique et détourner de prendre une part active à la lutte électorale.

» L'administration entend respecter entièrement la liberté qu'ils ont, comme électeurs, de disposer de leurs votes, et d'accorder leurs suffrages suivant leur conscience; mais elle a le droit d'exiger qu'ils ne fassent en aucun cas usage de l'autorité et de l'influence qu'ils tiennent de leurs fonctions pour exercer une action contraire aux préférences que le gouvernement a toujours le droit d'avouer et de soutenir.

» Telle est, Monsieur, la ligne de conduite que je recommande à votre attention, et à celle des fonctionnaires placés sous vos ordres. Elle est évidemment conforme aux règles les plus élémentaires de la hiérarchie; elle est dans l'intérêt du corps auquel vous appartenez, et dans celui des services divers auxquels il peut être appelé à concourir, et je ne doute pas qu'elle ne soit d'accord avec vos vues et vos sentiments personnels.

» Recevez, etc.,

» Le ministre des travaux-publics,

» E. Caillaux. »

Nous ne connaissons pas d'homme prévoyant et sensé à qui le radicalisme n'inspire de terreur; et nous laissons à ceux qui ignorent ou qui oublient volontiers que l'histoire de notre pays, en moins d'un siècle, a trois fois justifié cette terreur par les plus tragiques événements, nous laissons à ceux-là le droit de sourire et de montrer une sereine indifférence. Pour nous, cette crainte n'est pas seulement la peur des violences qui sont dans la tradition et comme dans la logique même du radicalisme; elle n'est pas non plus seulement l'effroi que nous donne pour les destinées de la France l'absolue certitude de voir le radicalisme impuissant, quelle que soit l'heure de ses essais, à fonder un Etat pacifique, ferme et fort. La plus grave raison que nous ayons de redouter le radicalisme, c'est qu'il est impuissant à créer un gouvernement quelconque. Qu'un jour, par une victoire gagnée dans la rue ou même dans le parlement, il ait le pouvoir et serve les convoitises d'on ne sait quelles vengeances affamées et d'utopies haletantes, nous ne doutons point, hélas! qu'il le puisse et qu'il la veuille. Mais régner, durer, commander le respect et établir le calme, faire des lois qui aient en elles un peu de crédit et d'autorité, comment le pourrait-il? Car sauf deux ou trois mots vagues que ses mille sectes ne profèrent unanimement que jusqu'au moment décisif ou il faut les définir dans la réalité même, le radicalisme n'a ni idées communes, ni principes certains. Soit parce qu'il est partagé par les rivalités naturelles de ses tribunes et de ses doctrinaires; soit parce qu'il met le gouvernement aux mains d'une souveraineté aussi mobile que le vent qui passe sur la place publique; soit parce qu'il est de lui-même le travail permanent et le changement perpétuel d'une imagination avide du nouveau et qui poursuit le rêve d'un progrès infini, le radicalisme est incapable de constituer et d'organiser la république qu'il proclame.

Les discours prononcés par les radicaux, durant ces huit derniers jours, dans le tumulte de nos réunions électorales, nous en fourniraient au besoin vingt preuves suffisantes. Naïfs ou savants, spontanés ou préparés par de longues et âpres méditations, tous leurs vœux sont là, dans ces harangues qui n'ont d'identique qu'un seul sentiment, l'amour désordonné de la faveur populaire. Eh bien! qu'on recueille ces vœux, et l'on verra que la plupart sont contradictoires; on devinera quels combats furieux les rêveurs du radicalisme et ses hommes d'action auraient à se livrer sur le terrain tremblant de la société, comme les jacobins et les révolutionnaires de 1793, pour réaliser tour à tour leur obscur et variable projet de République.

De cette incertitude et de la confusion de leurs théories nous ne voulons qu'un exemple. Voici une question primordiale pour l'organisateur d'une république : convient-il a un Etat républicain d'avoir un président? Oui, dit M. Spuller. Non, république M. Bonnet-Duverdier, à la tribune du troisième arrondissement. M. Spuller affirme que « la collectivité des fonctions exécutives est contraire à la bonne administration des affaires »; et en témoignage il invoque un souvenir tout républicain, celui de « la guerre civile de 1848. » Evidemment, M. Spuller aime l'unité dans le gouvernement. Pour peu qu'on pressât sa mémoire, il confesserait que la présidence est surtout utile sous la forme de dictature, comme en 1870, à Tours et à Bordeaux. Et cependant M. Spuller, dont le discours semblait annoncer quelque conclusion doctrinale, quelque sentence dogmatique, hésite à la fin : il a peur de déplaire à ceux des électeurs qui, selon la théorie de M. Louis Blanc, n'aperçoivent dans une présidence qu'un vain ornement, une sorte de parade monarchique. Il déclare donc assez timidement que, « tant que la présidence pourra paraître une affirmation de la République, il sera pour la présidence. » M. Bonnet-Duverdier, lui, ne veut pas de présidence. Selon sa thèse, « il n'existe qu'un seul pouvoir, c'est la souveraineté législative; le reste n'est qu'une fonction. » Qu'on ne lui cite pas la république des Etats-Unis. Ils répondra que « la république américaine est une fédération », et que les Etats-Unis ne sont pas un pays militaire. Or, il estime que chez un peuple qui entretient une armée permanente, « la présidence constitue un danger permanent. » Et M. Bonnet-Duverdier; afin de fortifier son opinion par celle d'un penseur républicain, en appelle à l'ombre de Lamennais, qui, à l'en croire, cessa de reconnaître la nécessité d'une présidence, « après la proposition Grévy. »

Ainsi, avant de prendre en ses mains fébriles le sort de la France, le radicalisme ne peut dire ni où sera la représentation du gouvernement ni quelle en sera la direction; il ne sait pas encore si sa république aura ou n'aura pas un président ! Sur ce point, ses docteurs sont indécis : ils forment au moins deux écoles. Autre question et même dispute : de quel esprit animeraient-ils le gouvernement si leurs hommes d'Etat devenaient nos maîtres ? Les radicaux ne le savent pas mieux; et pourtant, plus peut-être que telle ou telle des lois constitutionnelles qu'ils décréteraient, la pensée qui soufflerait sur leurs actes importe pour le bien ou pour le mal. Serait-ce la légende de 1793 et de 1848 qu'ils réveilleraient ? Seraient-ils pour « la méthode » nouvelle que M. Gambetta décrivait avant-hier à Bordeaux, cette « méthode » de temporisation qui assure par la lenteur ce que le radicalisme de M. Naquet veut gagner par la vitesse ? Face à face avec M. Naquet, dans un des clubs électoraux de Marseille, M. Gambetta a lui-même indiqué les deux politiques qui divisent la préférence du radicalisme. « Vous avez à choisir a-t-il dit, entre une politique pratique et gouvernementale et une politique chimérique et impraticable. » Laquelle prévaudrait le lendemain du jour où les radicaux, en pleine possession de la fortune, n'auraient plus qu'à opter entre les conseils de M. Gambetta et ceux de M. Naquet? Une troisième politique n'élèverait-elle pas la voix ? Une quatrième ne parlerait-elle pas plus haut encore à la foule ? Ce sont là des doutes plus que légitimes; ce sont là des raisons péremptoires pour que la France refuse des suffrages aux candidats du parti qui, tout en lui promettant le règne d'une république bienheureuse, ignore lui-même par quels moyens et sous l'empire de quelle règle il mettrait en pratique le programme des félicités qu'il promet.

Le Cléricalisme

Les radicaux professent une haine profonde pour la religion, mais dans la crainte de se compromettre en se heurtant, trop franchement, contre la croyance d'une population essentiellement catholique, ils feignent une certaine tolérance et ils vous disent qu'ils respectent le catholicisme, qu'ils en accepte même les dogmes. Ils ajoutent ensuite que leurs attaques ne s'adressent qu'au *cléricalisme*.

Le cléricalisme, expression commode, euphémisme complaisant qui sert à merveille à déguiser la véritable pensée des radicaux, nous dit le *Mémorial de Lille*.

Au fond, catholicisme et cléricalisme sont une seule et même chose pour ces hommes sans croyances et sans principes, pour ces chauds partisans de la *libre pensée* et des *enfoui ssements civils*.

« Cet homme qui s'achemine vers l'église pour y chercheer une consolation ou pour y trouver une espérance, est-ce un catholique? — Non, aux yeux du vrai républicain, ce n'est qu'un clérical.

« Clérical aussi, ce pasteur des âmes qui porte aux malades le pain de vérité, ou qui s'interpose pour ouvrir au moribond les portes du ciel.

« Quant au modeste frère, qui délaisse le toit paisible de l'école dans le but d'arracher les blessés qu'une balle ennemie a couchés sur le champ de bataille, que veut-il? que vient-il faire ? Pourquoi ne porte-t-il pas le fusil au lieu de la bretelle du brancardier? — Si vous vous étonnez, hommes naïfs, de cette singulière appréciation, c'est que vous ne comprenez pas que cet homme est un clérical.

« Tous ceux qui se dévouent, tous ceux qui prient, sont autant de suppôts du cléricalisme.

« Il n'est pas jusqu'à ces femmes sublimes que nous voyons consacrer leur vie au soulagement de toutes les misères; qui, pour cette noble mission volontairement acceptée, ont renoncé aux joies de cette terre, et qui n'attendent rien de notre monde périssable, — pas même la reconnaissance; — il n'est pas jusqu'à nos sœurs de charité, qui ne soient livrées en pâture à la foule ignorante, par les esprits forts de la vraie République démocratique et sociale.

« Que cela ne surprenne personne : les sœurs de charité ne sont au vrai, pour les purs radicaux que des instruments entre les mains du cléricalisme.

« Voilà pourtant les sottises ou plutôt les profanations que commettent parfois, sans en avoir la conscience, nos fiers radicaux, quand ils exposent leurs « idées politiques. »

« Et remarquez que ce ne sont pas les ignorants, les sots ou les méchants; ce n'est pas le vulgaire troupeau (ce que M. Thiers appelait autrefois la vile multitude) ; ce ne sont pas enfin les premiers venus qui parlent ainsi, ce sont les chefs eux-mêmes, les directeurs autorisés et reconnus du parti.

« Tous sont d'accord : les uns, pour donner le mot d'ordre et la consigne; les autres, pour recevoir l'un et exécuter l'autre » .....

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, Mercredi 16 février

Dans la lettre qu'il écrivait à un candidat qui, dans le Nord, proposait à M. Thiers de se désister en sa faveur, l'ex-président s'exprimait en termes amers contre M. Daguin, son concurrent dans le IXe arrondissement, et il déclarait avec une affectation de dédain ne pas vouloir discuter l'à-propos de cette candidature rivale. On comprend le sentiment amer qui anime M. Thiers : avoir été élu par 26 départements en 1871, avoir été, pendant plus de deux ans, le chef du gouvernement français, et se voir disputer par un ingénieur, un ancien président du tribunal de commerce, le seul arrondissement où l'on ait des chances réelles d'être élu, c'est là évidemment un affront des plus sensibles.

Il est cependant heureux, il est moral, il est politique qu'une protestation, sous forme de candidature conservatrice, surgisse contre l'ex-président. Il est inutile de jouer sur les mots : Tout le monde sait que M. Thiers a regretté avec douleur d'avoir donné sa démission au 24 mai, que le plus ardent de ses désirs serait de reconquérir ce pouvoir dont la possession est le seul but de sa vie ; en d'autres termes M. Thiers et ses amis n'ont qu'un but, renverser le gouvernement.

Le *Siècle*, qui, dans le journalisme parisien joue parfois au calino, ou, pour parler plus vrai, fait semblant de faire la bête, dit ce matin avec componction sous prétexte de répondre aux journaux conservateurs : comment voulez-vous que M. Thiers cherche à détruire la république puisque c'est le gouvernement de la république qu'il voulait fonder.

Le *Siècle* use souvent d'escobarderie. Personne n'accuse M. Thiers de vouloir détruire la république; on lui reproche seulement de susciter toutes les difficultés possibles au gouvernement du maréchal, dans l'espérance que le maréchal finira par se retirer et lui céder la place.

M. Thiers est un parlementariste très retors, grand meneur de coalitions; mais il lui est arrivé souvent d'être pris dans ses propres piéges. Il en a fait la dure expérience le 24 mai; ce jour-là il a travaillé pour les conservateurs. En ce moment M. Thiers travaille pour les radicaux, qui se servent de lui, qui n'ont pas foi en lui et qui ne feront jamais rien pour lui. M. Thiers est usé; il est trop vieux : on lui demandera parfois des conseils, mais les luttes de la démocratie veulent des hommes jeunes, des tempéraments robustes, des audacieux qui se montrent, des forts en..... bouche. M. Thiers n'est pas taillé pour ce rôle et l'heure est près de sonner où ce sera un homme fini. Il y a d'ailleurs si peu de différence à présent entre M. Thiers et M. Gambetta. M. Thiers c'est le passé; il y paraîtra encore mieux dans les prochaines Assemblées, où son influence sera à peu près nulle.

On constate que les électeurs parisiens mettent plus d'empressement que d'habitude à retirer leurs cartes électorales. C'est là assurément un bon signe, mais nous ne saurions nous abuser sur le résultat final, car en beaucoup d'endroits il n'y a pas de candidat conservateur qui ose se présenter contre le candidat radical. En revanche, les candidats rouges abondent.

La *République française* et le *Rappel* publient ce matin la liste des citoyens qu'ils patronnent pour le département de la Seine. Le *Rappel* porte dans certains arrondissements deux candidats à la fois : les électeurs feront un choix. Il y a des différences entre les listes des deux feuilles radicales; ainsi la *République* porte M. Thiers; le *Rappel* s'abstient et dit : « Pour le IXe, nos lecteurs s'expliqueront d'eux-mêmes les motifs de notre silence. » Cela se comprend : le *Rappel* ne veut pas appuyer un homme qui a fait la guerre aux communards ; et en même temps il ne veut pas combattre l'allié des radicaux.

On assure que de vives instances sont faites auprès de M. de Plœuc, pour qu'il se désiste avant le premier tour de scrutin en faveur de M. Haussmann.

Il y a, dit-on, entente entre les partisans de M. Decazes et ceux de M. V. Chauffour, le client de M. Gambetta ; celui des deux qui, au premier tour, réunirait le plus de voix devrait au second tour être seul candidat. Cette entente a été établie pour combattre la candidature de M. Raoul Duval.

La représentation d'hier à l'opéra en faveur des victimes de Saint-Etienne a produit 25,000 francs.

Encore une importation anglaise : le jeu de paume à cheval, c'est-à-dire *Horse Hey Club*. Les fondateurs se proposent d'organiser leur cercle au bois de Boulogne. Rien de mieux, et, à tout prendre, nous croyons que cet exercice sera plus hygiénique et plus salutaire que le baccarat ou autres jeux des cercles aristocratiques.

(Autre correspondance.)

Paris, 16 février 1876.

A mesure que nous approchons du jour des élections à Paris, nous voyons les divisions augmenter parmi les radicaux. Il y a lutte, dans le 1er arrondissement, entre MM. Tirard, Lamouroux et Maillard; dans le 2e arrondissement, entre MM. Brelay, Loiseau-Pinson et Thorel; dans le 3e arrondissement, entre MM. Spulier, rédacteur en chef de la *République française*, et Bonnet-Duverdier qui combat vivement la politique transigeante de M. Gambetta ; dans le 6e arrondissement, le comité qui patronnait la candidature radicale du docteur Robinet, furieux du désistement de ce candidat, déclare se dissoudre et entend conserver une neutralité absolue dans les élections du 20 février.

Dans le 7e arrondissement, lutte entre MM. Langlois et Frébault ; dans le 14e arrondissement, entre MM. Germain Cosse et Asseline, ce dernier refusant tout désistement; dans le 15e arrondissement, entre MM. Thulier, Jobbé, Duval et Forey ; dans le 17e arrondissement, entre MM. Lockroy et Rigault; dans le 18e arrondissement, entre MM. Allain-Targé et Cremer ; dans le 20e arrondissement, entre MM. Gambetta et Douay, candidat ouvrier.

Le *Rappel* ne veut même pas annoncer la candidature de M. Thiers dans le 9e arrondissement, où M. Daguin reste le seul candidat conservateur.

Au milieu de toutes ces divisions radicales, si les conservateurs savaient s'entendre, ils pourraient l'emporter dans plusieurs arrondissements.

Au sujet des déclarations pacifiques faites récemment par M. de Bismark dans le Reichstag, à Berlin, on raconte que le chancelier allemand, à la veille de quitter en 1871, la maison qu'il occupait rue de Provence à Versailles, dit à un visiteur :

« Je viens de faire exécuter dans le » jardin un plant d'asperges; je revien- » drai les manger dans cinq ans. »

Il faut cinq ans pour la pousse d'un plant d'asperges. Nous voici dans la cinquième année; le prince de Bismark viendra-t-il manger ses asperges?

Un journaliste prussien qui a fait parler de lui à Paris avant, pendant et après la guerre, M. Arthur Levysolm, vient d'être expulsé d'Autriche pour les « tendances destructives » de ses correspondances sur la situation de l'Autriche-Hongrie. Diverses feuilles de Berlin s'en montrent scandalisées.

La police autrichienne aurait été impitoyable en refusant les explications de sa victime et en ne lui accordant que quatre jours pour faire ses malles. C'est très-bien; mais pourquoi les mêmes feuilles n'ont-elles pas soufflé mot lorsque, peu de jours auparavant, la police de Berlin a interdit le territoire prussien à un Français, l'estimable correspondant de la *Gazette de France*? Ce dernier n'a eu que trois jours de grâce, ce qui est suffisant, dira-t-on, pour boucler une valise d'écrivain, mais on ne lui a pas plus donné d'explications qu'on ne lui en a demandé : ce qui peut passer pour sommaire dans un pays de libre examen. Quelques jours après son expulsion seulement, les journaux ont annoncé qu'il était soupçonné d'avoir commis en quelques lignes le crime de lèse-majesté; sans rechercher ce qu'il y avait de fondé dans cette prévention, on sera d'avis que l'administration allemande, pour être juste, devrait se montrer très-tolérante à l'égard des correspondants étrangers.

De Saint-Chéron.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Tous les moyens sont bons à nos adversaires. Voici qu'ils vont maintenant dans les cabarets arracher les affiches de M. Descat et menacer les cabaretiers de leur faire dresser des procès-verbaux, sous prétexte *que ces affiches ne sont pas timbrés*. (On sait que toute affiche portant le nom du candidat n'est pas assujettie au timbre.) Nous prévenons ces individus qu'ils sont passibles de peines correctionnelles et nous engageons les cabaretiers à ne pas se laisser intimider par eux.

—

La carte d'électeur est-elle indispensable pour voter ?

Les lois électorales n'ont pas prescrit la délivrance de carte d'électeur. Tout citoyen inscrit sur les listes électorales a le droit de voter, alors même qu'il n'aurait pas reçu de carte ou qu'il aurait perdu la carte à lui remise par les soins de l'autorité municipale; mais son vote ne sera admis que s'il justifie de son identité.

—

Rossi, le sous-maître de l'école de commerce, a comparu hier devant la cour d'assises de Douai, sous prévention de tentative de meurtre contre le directeur, M. Lacquement.

Il a été condamné à quatre ans de prison.

—

La lettre suivante a été adressée à M. le commandant des sapeurs-pompiers :

A Monsieur le commandant des sapeurs-pompiers de Roubaix.

Monsieur le commandant,

Dans l'incendie qui vient de détruire l'établissement de M. Liagre, le bâtiment des Ecoles communales, notre propriété, a pu, grâce au zèle et au dévouement de votre honorable corps, être préservé.

En reconnaissance, nous vous prions, Monsieur le commandant, d'accepter une somme de cent francs pour la caisse de retraite du bataillon.

Veuillez agréer nos bien sincères salutations.

Dupont-Grimonprez, frères et sœurs.

Roubaix, 16 février 1876.

—

Les pertes de l'incendie Liagre sont estimées à 28,000 fr. M. Liagre est assuré par la Compagnie l'*Univers*.

Hier, en ville, il se disait qu'il y avait eu mort d'homme, dans cet incendie. Voici l'accident qui a pu donner lieu à cette méprise :

Vers 8 heures, alors que le feu touchait à sa fin, un jeune homme de 16 ans, M. Louis Libossart, monté sur le mur de clôture de la cour des bâtiments de l'école municipale avec une torche de résine dans sa main pour éclairer les manœuvres, est tombé du mur d'une hauteur de 4 mètres. On l'a relevé et transporté chez lui contusionné et meurtri en plusieurs endroits. Mais rien de plus. Son état n'inspire aucune sérieuse inquiétude.

—

Ce matin à 7 h. 1/2, un accident terrible a eu lieu dans une filature de la rue Nain. Une console devait être placée au haut d'une muraille intérieure le long de laquelle passe un arbre de transmission. Un ouvrier de M. Seynave, chargé de faire le trou nécessaire à la pose de cette console, monta sans précaution. Saisi par l'arbre de transmission et entraîné dans son mouvement de rotation, il fut littéralement coupé en deux tronçons, l'un tombant sur le sol et l'autre restant attaché à l'arbre. Ce fut l'affaire d'une seconde.

Par les soins de la police un cercueil fut immédiatement amené sur les lieux, pour recevoir les restes du malheureux ouvrier. Les constatations légales ont été faites à l'hôpital. La victime avait 32 ans, son nom était Théodore Frappez.

—

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes :

Les officiers de réserve ou de l'armée territoriale ont toute latitude pour s'occuper, sans autorisation de l'autorité militaire, mais à la condition de ne pas prendre la qualification d'officiers, d'affaires littéraires, industrielles ou commerciales, et faire, à ce sujet, telles publications qu'il jugeront convenables.

Ils doivent, au contraire, conformément à la règle à laquelle sont soumis les militaires de l'armée active, se munir de l'autorisation du ministre, lorsqu'ils désirent publier des ouvrages relatifs à l'art militaire.

—

Un bon avis aux commerçants :

Depuis quelques temps, de faux billets de la banque nationale de Belgique ont été mis en circulation à Paris et sont revenus en paiement à des négociants belges, qui, après en avoir reçu un certain nombre, se sont aperçus de la falsification, et ont porté plainte à l'autorité judiciaire.

Ces billets, d'une valeurs de 100 francs, sont très-faciles à reconnaître, quoique très-bien imités. Ils portent tous au milieu, en petits caractères, le chiffre 110 69 et sont marqués au bas, du côté gauche, de la lettre O.

Ils sont, en outre, revêtus de la signature de l'ancien gouverneur de la Banque belge, M. de Haussy, décédé antérieurement à l'émission de la nouvelle catégorie de billets dont ils sont la contrefaçon, alors que les vrais portent la griffe du gouverneur actuel de la Banque nationale.

On recherche activement les propagateurs et les fabricants de ces faux billets dont la plupart sont maculés, chiffonnés ou remplis de déchirures recollées avec du papier végétal.

—

Avant-hier, J. Delétoille, âgé de 40 ans, venu de Douai pour prendre possession de son poste de concierge à la caserne des passagers, rue Jean-Jacques Rousseau, à Lille, était descendu rue de Paris, quand, vers six heures du soir, il fut frappé de mort subite. Sa femme est arrivée hier matin à Lille, croyant trouver son mari bien portant : elle ne trouva qu'un cadavre.

Voici le programme du grand Concert que donnera la Grande-Harmonie à ses membres honoraires le lundi 21 février 1876, à sept heures très-précises du soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de :

Mlle Pauline Duprez, première chanteuse du Grand Théâtre de Lille;

Madame Doutrelon-De Try, violoncelliste-solo de S. M. le Roi de Portugal;

M. De Try, violoncelliste. Maître-de-Chapelle de la Métropole de Cambrai;

M. Doutrelon, chanteur de genre;

M. Tousart-Senoutzen, 1er prix du Conservatoire de Lille, ténor-solo des Orphéonistes Lillois;

M. Corneiller, baryton-solo des Orphéonistes Lillois;

M. Lebacqz, sous-chef et clarinette-solo de la Grande-Harmonie.

1re Partie :

1. Grande-Harmonie, Marche du *Tanhaüser*, R. Wagner.
2. M. Corneiller, *La Dot de Suzon*, romance, Clapisson.
3. M. Lebacqz, fantaisie sur *Rigoletto*, Verdi.
4. Mlle Pauline Duprez, grand air des *Diamants de la Couronne*, Auber.
5. Mme Doutrelon-De Try, fantaisie pour violoncelle sur des mélodies françaises, Lafont.
6. M. Tousart-Senouzen, air du *Voyage en Chine*, Bazin.
7. M. Doutrelon, chansonnettes, XXX.

2e Partie :

1. Grande-Harmonie, *Les Joyeuses Commères*, ouverture arrangée par M. Boulcourt, piston-solo de la Grande-Harmonie, Nicolai.
2. M. Tousart-Senoutzen, couplets de *Joconde*, Nicolo.

Mme Doutrelon-De Try et M. De Try, grand duo pour violoncelle spécialement composé pour les exécutants, Servais.

4. M. Corneiller, *Moi j'veux bien de vous*, bluette. Delille.
5. M. De Try, caprices exécutés sur le xilotriphone, XXX.
6. MM. Tousart et Corneiller, *La Veillée (des frères Liornet)*, duo, Gavaud.
7. Mlle Pauline Duprez, bolero des *Vêpres Siciliennes*, G. Verdi.
8. M. Doutrelon, chansonnettes, XXX.

Le piano sera tenu par M. Victor Delannoy.

N. B. — Ce Concert est exclusivement réservé aux membres honoraires, qui auront seuls le droit d'y assister, les personnes qui désireraient souscrire un engagement trouveront des listes au contrôle ; les conditions sont de dix francs par an pour une personne seule, et de vingt francs pour une famille habitant sous le même toit; la durée de l'engagement est de six années.

—

Les membres honoraires qui, par erreur, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu; leur qualité de membre honoraire sera facilement constatée au contrôle.

Etat-Civil de Roubaix

Déclarations de Naissances du 13 février. — Adolphine Maquet, rue du Fontenoy, 132. — Louise Lecomte, rue du Tilleul. — Adèle Velphe, rue de la Basse-Mazure, 11. — Gustave Verdonck, rue des Filatures. — Joseph Vervalcke, rue du Temple 45. — Marie Vanderaspoilden, rue Bernard, cour Verbeke, 1. — Edouard Vanhoy, rue de Luxembourg. — Célina Demey, rue des Longues-Haies, 87. — Emile Morleghem, rue du Fontenoy, 34. — Jeanne Degand, rue de Lannoy. — Marthe Deahaene, rue du Moulin, 34. — Ernest Honoré, au Cul de Four. — Suzanne Dupont, au Lutin. — Edmond Liévens, rue de la Chapelle-Carrette, 90.

Du 14. — Constant Vandenbroeck, rue des Longues-Haies, 2 — Jules Castelain, rue de la Basse-Mazure, 32. — Georges Bayard, rue du Moulin, 94. — Louise Vanpuymbrouck, rue d'Italie. — Sidonie Deladerière, rue d'Inkermann, 29. — Elisa Delahaef, rue des Charpentiers, cour veuve Paulus. — Oscar Petit, au Bas-de-l'Enfer. — Céline Arens, rue Jacquart, cité Jacquart. — Gaton Bernelle, rue de Lannoy, 6. — Joséphine Freteur, rue du Coq-Français, 65. — Georges Delmulle, rue du Hâvre, 2. — Adolphe Vleminckx, rue du Parc, 27. — Laure Causemann, rue Ste-Thérèse, cour Bernard, 7. — Louis Lecerf, au Cul de Four, 22. — Marie Toch, rue Bernard, 26. — César Germain, rue St-Etienne, 19. — Emilie Deberdt, rue St-Maurice, 42.

Déclarations de naissances du 15 février. — Céline Vanhoutte, rue du Beau-Chêne, 1. — Philomène Decaerle, rue Sainte-Elisabeth, 25. — Auguste Baert, rue du Fontenoy, cour Lariviere, 204. — Paule Nille, rue de Tourcoing, 100. — Maria Crepel, rue des Charpentiers, cour veuve Paulus. — Maria Debevre, rue des Longues-Haies, cour Desrumeaux, 3. — Oscar Fisselaire, rue de la Guinguette, 16. Henri Dubrulle, rue du Fort, 16. — Abel Guiot, rue Jacquart, 98. — Amand Denhaere, rue Beurewaert, 56. — Laure Demailly, rue Saint-Vincent-de-Paul, 42. — Jeanne Hoys, rue de la Gaieté, cour Ivo, 111.

Déclarations de décès du 13 février. — Jules Jacquart, 2 ans, au Pile, 153. — Caroline Lepère, 3 ans, servante rue St-Fleuthère, 29. — Jules Demoyer, 8 ans, rue du Coq-Français, 53. — Jean Parent, 70 ans, journalier, (Hospice). — Adolphine Dutrieux, 31 ans, tisserande, (Hôtel-Dieu). — Clotilde Dyedereck, 3 ans, rue Decrême, 195. — Sophie Vanderbecken, au Trichon. — Henri Boville, 1 an, au Pile. — Pauline Rommens, 63 ans, pensionnaire de l'Hospice, au Trichon, 20. — Fidèle Raux, 20 ans, marchand de fruits, rue Bernard, 96. — Victor Vanmcenen, 4 mois, rue de l'Hermitage, cité Cavrois, 8. — Albert Sturbant, 6 mois, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 2. — Rosalie Vanledde, 48 ans, ménagère, (Hôtel-Dieu). — Joseph Belin, 5 ans, (Hôtel-Dieu).

Déclarations de décès du 15 février. — Marie Cornille, 2 mois, rue d'Inkermann, 215. — Uranie Vanderelsirate, 30 ans, rattacheuse, rue Saint-Laurent, 17. — Vuylens, présenté sans vie, rue des Filatures, — Marie Breunin, 71 ans, ménagère, rue d'Archimède. — Paul Vanderhaute, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Zélie Oger, 9 mois, rue Saint-Antoine, 77. — Ferrin, présenté sans vie, rue Jacquart. — Florimonde Verin, 21 ans, tisserande, rue Jacquart. — Victorine Soucis, 1 ans, rue du Pile, 54 — Henri Larrillier, 2 ans, rue Cadeau. — Georges Delcourt, 1 ans, rue de Tourcoing, 9. — Marie Losfelt, 8 mois, rue Saint-Jean, 97.

Publications de mariages du 13 février. — Florentin Maertens, 36 ans, marchand, et Marie Planchon, 36 ans, marchande. — Charles Sprieux, 43 ans, fondeur, et Virginie Cousaert, 50 ans, couturière. — Antoine Dendoncker, 47 ans, jardinier, et Désirée Vandenbosche, 47 ans, cuisinière. — Paul Branquart, 37 ans, trieur, et Virginie Parent, 37 ans, repasseuse. — Jean Castel, 54 ans, journalier, et Céline Delescluse, 50 ans, ménagère. — Gustave Lambotte, 27 ans, employé, et Lucie Vandamme, 22 ans, sans profession. — Alphonse Fournier, 27 ans, journalier, et Marie Carron, 22 ans, ménagère. — Henri Pincreux, 24 ans, rattacheur, et Joséphine Romuald, 29 ans, bobineuse. — Désiré Parent, 27 ans, employé, et Hortense Haugedé, 26 ans, ménagère. — Edouard Lecomte, 26 ans, lamier, et Marie Parizel, 20 ans, devideuse. — Joseph Platel, 42 ans, tisserand, et Flore Crabbe, 34 ans, ménagère. — Pierre Dubar, 38 ans, fileur. — Angéline Petit, 39 ans, ménagère. — Edouard Herrewyn, 24 ans, tisserand, et Pétronille Vandergucht, 24 ans, soigneuse. — Constant Lapauw, 21 ans, tisserand, et Thérèse Vandewalle, 17 ans, peigneuse. — Urbain Guzelinck, 26 ans, tisserand, et Silvie Feret, 29 ans, tisserande. — Jean Douterlingue, 41 ans, contre-maître, et Charlotte Piot, 48 ans, ménagère. — Edouard Hollemaert, 34 ans, tisserand, et Vandemeulebroucke, 25 ans, tisserande. — Jean Delamaladry, 30 ans, ourdis-

---

Son compagnon ne dit rien ; mais son regard brillant, attaché sur la petite troupe, exprimait un mélange singulier de trouble et d'inquiétude.

« Vous voici enfin, étourdie, cria Paul à sa sœur, au moment où le groupe s'engageait sur le pont-levis de la citadelle. Ne faut-il pas être insensée pour nous donner des inquiétudes aussi graves que vous le faites tous les jours ? Ah! si mon père m'en croyait, vous ne nous tourmenteriez pas longtemps ici, et vous partiriez bientôt, sous bonne escorte, pour rejoindre à Pétersbourg notre tante Tatienne.

— Mais mon père ne vous écoute pas, Paul, et c'est vraiment dommage, répondit Alexandra en ôtant ironiquement son chapeau et agitant sa plume rouge vers les deux spectateurs du bastion. Au lieu d'entendre les homélies de tante Tatienne et de lui lire en slave les poëmes de Lomonosoff, je caresse et je taquine un excellent papa, je vais faire de belles moissons pour mon herbier, et enfin j'invite au thé, pour ce soir, deux brillants officiers de ma connaissance. »

Et la jeune fille, se penchant sur sa selle, mit son cheval au galop et alla descendre la première devant le grand pavillon qui servait d'habitation à la famille du colonel. Les jeunes gens se hâtèrent de descendre, et, en arrivant près du perron, virent Alexandra poser sa main sur le bras de son père, paraissant l'implorer par un geste gracieux.

(*A suivre*). Etienne Marcel.